

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 959 Rect.

présenté par

M. Letchimy, M. Lurel, M. Manscour, Mme Taubira, Mme Jeanny Marc,  
Mme Berthelot, M. Lebreton, M. Fruteau, Mme Girardin, M. Jalton,  
M. Tourtelier, M. Brottes, M. Lesterlin  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 11**

À la dernière phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« urbaines »,

insérer les mots :

« et pour les déplacements interurbains ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'insister sur l'importance du développement des transports en commun entre les agglomérations. Le terme inter-urbain est ainsi plus pertinent que le terme urbain dans certains contextes.